

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-43

AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNES DE PERVILLE ET DE PIQUECOS

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes d'aménagements de logements locatifs émanant des communes de Perville et de Piquecos.

Dans ce cadre, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir :

* la dépense subventionnable plafonnée à 22 900 € HT par unité logement (honoraires inclus),

* le taux de subvention est fixé à 15 % et la subvention maximum est de 3 435 € par unité logement.

Je vous propose d'examiner les dossiers présentés ci-après :

** Demande de subvention présentée dans le cadre de la politique traditionnelle*

Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	Proposition subvention
Perville	Aménagement de deux logements locatif sociaux	414 000 €	45 800 €	45 800 x 15 % 6 870 €

** Demande de subvention présentée dans le cadre d'un contrat de pays*

Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	Proposition subvention
Piquecos	Création d'un logement locatif dans le bâtiment de la boulangerie	80 314 €	22 900 €	22 900 x 15 % 3 435€

Observation : opération inscrite en année 3 du contrat de pays Montalbanais

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041435, sous-fonction 72.

* Autorisation de programme	42 000 €
* Engagement à ce jour	24 045 €
* Engagement à la présente commission	10 305 €
* Disponible	7 650 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-43

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION
DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
COMMUNES DE PERVILLE ET DE PIQUECOS**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 10 305 €:

** Demande de subvention présentée dans le cadre de la politique traditionnelle*

Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	subvention départementale
Perville	Aménagement de deux logements locatif sociaux	414 000 €	45 800 €	45 800 x 15 % 6 870 €

* *Demande de subvention présentée dans le cadre d'un contrat de pays*

Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	subvention départementale
Piquecos	Création d'un logement locatif dans le bâtiment de la boulangerie	80 314 €	22 900 €	22 900 x 15 % 3 435€
<u>Observation</u> : opération inscrite en année 3 du contrat de pays Montalbanais				

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041435, sous-fonction 72.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,